

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 29 Juin 2016

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 29 Juin 2016, à partir de 8h30, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue au siège social de la société, à Ecully.

Etaient présents :

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY
Perrine CHARVOLIN-VOLTA
Laura MARTINEZ

Etait invitée : Marie DECOUZ

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 Mai 2016

Les procès-verbaux ont été reçus par l'ensemble des membres. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société

A la date du 20/06/2016 :

- Carnet de commandes : 2.7M€ (hors Carnot)
- Carnet de négociation : > 7M€, en forte augmentation
- Facturation : 3.4M€
- Trésorerie reste à un très bon niveau

La situation de la société est bonne.

3. Information concernant la mise en place des règles de fonctionnement du téléphone portable du bâtiment du CSAM

La Direction a rencontré les personnes concernées par la prise en charge du téléphone portable du CSAM afin de mettre en place par engagement unilatéral de l'employeur les règles de fonctionnement.

Une note relative aux modalités de fonctionnement du téléphone portable du bâtiment du CSAM a été écrite et mise en place à compter du 1^{er} janvier 2016.

4. Discussion sur la possibilité de mise en place d'un dispositif d'indemnisation pour les salariés effectuant le trajet domicile/travail en vélo avec réduction fiscale pour l'employeur

L'article L3261-3-1 du Code du Travail et le décret N°2016-144 du 11/02/2016 proposent la possibilité pour l'employeur d'une société privée de prendre en partie en charge les frais engagés pour les salariés effectuant le trajet domicile/travail à vélo.

Il ne s'agit que d'une option et pas d'une obligation de l'employeur. De plus cette règle n'est pas mise en place au niveau de la fonction publique, ce qui créerait une disparité entre les différents personnels dans les laboratoires. Par ailleurs, cela renchérirait le coût du travail pour les salariés concernés.

Toutefois cette démarche est vue positivement par la Direction de Centrale Innovation.

En conséquence cette règle ne sera pas mise en place à ce jour, mais cette position sera reconsidérée dans le cas où cette règle s'appliquerait au niveau des Ecoles actionnaires de la société.

5. Informations sur l'assemblée générale des salariés du 18 Juillet 2016

Une information a été envoyée à l'ensemble des salariés basés sur le site de Lyon le 13 Juin 2016 pour les convier à une réunion d'informations sur les ressources humaines qui se tiendra à l'ECL le 18 Juillet 2016. Les points abordés lors de cette réunion seront les suivants :

- Evolutions de carrière à Centrale Innovation
- Point sécurité concernant :
 - o L'accueil au poste (entrée dans la société pour les nouveaux arrivants) avec le plan de prévention des risques
 - o Le travail isolé
- Questions diverses

Une réunion identique se tiendra ultérieurement (Octobre 2016) avec les salariés basés sur le site de Nantes.

6. Questions diverses

- Une personne a été recrutée pour un CDD de 12 mois sur le site de Marseille sur un poste de chargé d'affaires. La prise de fonction sera le 1^{er} Juillet 2016
- Congés de fin d'année 2016-2017 : 7 jours de RTT ont été imposés par la Direction. Pour les salariés dans les laboratoires de Centrale Lyon, en raison des dates de fermeture de l'établissement, 4 jours supplémentaires seront à poser pour les salariés. Les dates n'ont pas encore été communiquées pour les autres sites

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 9h30.

Il a été décidé à l'unanimité des membres du CE de ne pas tenir la réunion CE et de DP du mois de Juillet et de fixer la date de la prochaine réunion au Mercredi 31 Août 2016 à 8h30.

A Ecully, le 29 Juin 2016,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation



